

COMMUNE DE SIMANDRES
CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FAMILLES POUR LES SIMANDRINS

ENTRE :

La commune de Simandres ci-dessous dénommée " le loueur ", représentée par Mr le Maire Mr José RODRIGUEZ d'une part
ET : dénommé " le preneur", d'autre part

1 : TARIFS DE LOCATION :

- 1 journée : (du mardi au jeudi) 350 €uros (acompte 87,50 € et solde 262,50 €)
- Week-end : 480 euros (acompte 120 €uros et solde 360 €uros)

2 : RESERVATION :

- **Date de la réservation :** Date prévue d'utilisation :
- Activité projetée :
- La réservation est déposée par :
Justificatif : Domicile
- **Règlement à effectuer à la réservation :**
Chèque d'acompte (encaissé directement) d'un montant de 25 % de la location €
- **Formalités à effectuer au plus tard 3 semaines avant la date de location sous peine d'annulation et de perte de l'acompte**
 - Chèque du solde de location
 - Chèque de caution de 800 € (non encaissé) **d'un montant de :**€
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Montant Total de la salle **Montant Total de la Salle :**€

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location (et ses annexes) joint à la présente, l'accepte et s'engage à l'appliquer sans réserve

Le Loueur (Mairie)

Le preneur

3 : PRISE EN CHARGE DES CLES :

Uniquement après que toutes les formalités aient été réalisées (règlements et attestation d'assurance)

Date de la remise des clés : à : Mr, Mme, Mle

L'organisateur reconnaît avoir effectué un état des lieux et confirme que la salle et le matériel mis à disposition sont conformes.
En cas de non-conformité, le preneur devra rapporter l'état des lieux avec les réserves mentionnées avant la fermeture de la Mairie (17 heures).

Le Loueur(Mairie)

Le preneur

4 : RESTITUTION DES CLES :

Date de la restitution des clés : par Mr, Mme, Mle

ETAT des lieux : Sans réserve : Avec réserves

Restitution du chèque de caution dans le mois qui suit (Trésor Public).

Le Loueur (Mairie)

Le preneur